



CONFÉRENCE
DES AUTORITÉS
DE GESTION
ESPÈCES EN PÉRIL

RAPPORT ANNUEL
2014-2015



RAPPORT ANNUEL

En vertu du paragraphe 16(1) de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, la Conférence des autorités de gestion (la Conférence) doit présenter un rapport annuel au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles au plus tard le 30 septembre de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (TNO)

La *Loi sur les espèces en péril (TNO)* [la Loi] fournit un processus pour identifier, protéger et rétablir les espèces en péril aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). La Loi s'applique à toute espèce sauvage animale, végétale ou autre qui est gérée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. En outre, elle s'applique dans la majorité des régions des TNO, tant sur les terres publiques que sur les terres privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.



Empreintes d'ours polaire
Référence photographique : John Lucas fils



Crapaud de l'Ouest – référence photographique : Mark Thompson

PROGRÈS, DU 1^{er} AVRIL AU 31 MARS 2015

La Conférence des autorités de gestion a tenu quatre réunions au cours de l'exercice 2014-2015. La Première Nation Acho Dene Koe, le gouvernement du territoire d'Akaitcho, la Première Nation Deh Cho, l'Alliance des Métis du Slave Nord, la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest et la Première Nation de Salt River ont été invités à titre d'observateurs ou de participants aux réunions de la Conférence.

La Conférence a accompli les tâches suivantes :

Évaluation de la situation des espèces

Elle a reçu des évaluations de la situation des espèces de la part du Comité sur les espèces en péril pour les espèces suivantes :

- **Carcajou (non en péril);**
- **Crapaud de l'Ouest (menacée).**

Processus décisionnel en cours

Elle a amorcé le processus décisionnel sur l'ajout du **crapaud de l'Ouest** à la liste des espèces en péril. Le Comité sur les espèces en péril a établi que le **carcajou** n'est pas en péril, ainsi, il ne sera pas ajouté à la liste des espèces en péril des TNO.

Accords de consensus

Elle a achevé et présenté au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles les accords de consensus suivants sur l'ajout d'espèces à la liste des espèces en péril des TNO :

- **Grenouille léopard (*Lithobates pipiens*) – espèce menacée;**
- **Caribou de Dolphin et Union (*Rangifer tarandus groenlandicus x pearyi*) – espèce préoccupante.**

Programmes de rétablissement et plan de gestion

Elle a amorcé le processus visant l'élaboration d'un programme de rétablissement pour la **grenouille léopard** et d'un plan de gestion pour le **caribou de Dolphin et Union** d'ici mars 2017. Elle a poursuivi le processus visant l'élaboration de programmes de rétablissement des TNO pour le **caribou boréal**, le **caribou de Peary** et le **braya poilu** et d'un plan de gestion des TNO pour l'**ours polaire**.

Programme d'intendance pour les espèces en péril

Elle a remis 25 000 \$ pour le financement de cinq projets dans le cadre du Programme d'intendance pour les espèces en péril :

- Première Nation Deninu Kue – Examen de l'habitat du caribou des bois et de son usage traditionnel
- Conseil des ressources renouvelables des Gwichyà Gwich'in – Recensement des hirondelles de rivage au confluent du fleuve Mackenzie et de la rivière Arctic Red
- Fly Kid Foundation – lacs Grace et Kam : « Une école vivante »
- Ecology North – Campagne de sensibilisation sur le vespertilion nordique
- Office des ressources renouvelables du Sahtú – Projet éducatif et aménagement de l'habitat des chauves-souris

Vous trouverez plus de renseignements sur les activités de la Conférence des autorités de gestion dans le site Web sur les espèces en péril des TNO au www.nwtspeciesatrisk.ca.

CONFÉRENCE DES AUTORITÉS DE GESTION

La Conférence, établie en vertu de la Loi, est formée de conseils de cogestion de la faune et de gouvernements des TNO qui se partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril aux TNO (autorités de gestion). La Conférence établit un consensus entre les autorités de gestion relativement à la conservation des espèces en péril, et elle procure une orientation, une coordination et un leadership en ce qui concerne l'évaluation, l'inscription, la conservation et le rétablissement des espèces en péril, tout en respectant les rôles et les responsabilités des autorités de gestion en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale.

Liste des autorités de gestion :

- Conseil consultatif de la gestion de la faune (TNO);
- Office des ressources renouvelables des Gwich'in;
- Office des ressources renouvelables du Sahtú;
- Office des ressources renouvelables du Wek'èezhìi;
- Gouvernement tłı̨chǫ;
- Gouvernement du Canada;
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Chaque autorité de gestion peut demander à trois représentants de participer aux réunions de la Conférence.

La Conférence forge des accords de consensus sur l'inscription des espèces en péril, les mesures de conservation, les plans de gestion et les programmes de rétablissement.

LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL AUX TNO

Espèces menacées	Caribou boréal
	Braya poilu
	Grenouille léopard
	Caribou de Peary
Espèces préoccupantes	Caribou de Dolphin et Union
	Ours polaire



Caribou de Peary
Référence photographique : Charles Francis



Grenouille léopard – référence photographique : Kris Kendall



COORDONNÉES

Pour de plus amples renseignements sur la Conférence des autorités de gestion et ses activités, veuillez consulter le www.nwtspeciesatrisk.ca ou communiquer avec le :

Secrétariat des espèces en péril
a/s du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles
Centre Scotia, 6^e étage
C. P. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
Sans frais : 1-855-783-4301
Télécopieur : 867-873-0293
Courriel : SARA@gov.nt.ca

Le tout respectueusement soumis,



Jody Pelissey, présidente
Conférence des autorités de gestion



Photos en couverture :
Caribou des bois (population boréale) – référence photographique : John Nagy
Braya poilu – référence photographique : Jim Harris